

Salarié sauveteur secouriste du travail



Formation courte SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale, sans niveau de formation spécifique. Certification SST reconnu par l'institut national de recherche et de sécurité (INRS). Code CPF (237259)



OBJECTIFS

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes. Maîtriser des notions de base en prévention afin d'intervenir en toute sécurité face à une situation dangereuse et participer à la maîtrise des risques dans son entreprise; Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques à l'entreprise.

Apprendre à évaluer correctement la situation, pour en déduire les bons gestes à effectuer.

Assurer la protection de la victime le temps que les secours arrivent, qui alerter, quand et comment.

PRE-REQUIS

Sans niveau spécifique

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est accessible aux demandeurs d'emploi, salariés ou entrepreneurs. Les financeurs listés ci-dessous étudieront votre demande et pourront prendre en charge le financement de formation soit de façon complète, partielle ou la refuser.

Demandeur d'emploi

- Par le Pôle Emploi via une Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Par le Conseil Régional, après l'étude de votre demande par votre conseiller Pôle Emploi.
- Par le Compte Personnel de Formation (CPF), avec une demande d'abondement au Pôle Emploi ou auto-financement.
- Par l'AGEFIPH, en lien avec la MDPH et le Cap Emploi, si vous disposez d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Salarié

- Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- Dispositif Démissionnaire
- Dispositif Pro-A, qui est une formation en alternance interne à votre entreprise vous permet d'entamer une reconversion ou une promotion
- Plan de Développement des Compétences mis à en place par votre employeur.
- FNE-Formation si à la suite de mutations du secteur économique ou technologique, votre employeur le mobilise.
- Un cofinancement de formation par les CPF.

Entreprise

- Les Opérateurs de Compétences (OPCO) avec les FNE-Formation, les FEST.
- Plan développement des compétences.

Séquence 1 - La prévention

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession ;
- Les risques spécifiques de la profession ou de l'entreprise,
- Les bases de la prévention pour caractériser les risques et participer à leur maîtrise ;
- Le rôle du SST et les limites de son intervention.

Séquence 2 – Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même aux dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse.

Séquence 3 – Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Est-ce que la victime saigne abondamment ? S'étouffe ? Réponds aux questions et se plaint ?
- Garantir l'alerte en favorisant l'arrivée des secours et en tenant compte de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Séquence 4 – Secourir

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s) et maintenir une surveillance jusqu'à l'arrivée des secours :

- La victime saigne abondamment ;
- La victime s'étouffe ;
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ;
- La victime se plaint de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
- La victime ne répond pas, elle respire,
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Séquence 5 – Evaluation des SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisés lors de chaque formation.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Formation à la demande, possibilité d'intervention sur le site de votre entreprise.
- Durée : 14 heures

NOUS REJOINDRE

- Lieu : 7 rue Jean Mermoz 78000 Versailles
- Contact : 09 74 97 47 25
- Centre accessible aux personnes reconnues handicapées .
- Pour toute précision : contact@1Pulseformation.fr